

SURF <<EXTRA>>

Section 1. Identification

Identificateur de produit

Autres moyens d'identification

: SURF <<EXTRA>>

: Non disponible.

Type de produit

Utilisations identifiées : Sav

Fournisseur/Fabriquant

: Savon lubrifiant pour convoyeur.

: OmniChem 12205 April St

: Liquide.

Montréal, Québec Canada H1B 5M3 Tél: 1-(514) 645-6199 Fax: 1-(514) 645-6299 Courriel: info@omnichem.ca

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence (indiquer les heures de

service)

: CANUTEC: +1-613-996-6666 ou *666 (cellulaire)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange

: IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Prévention

: P280 - Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire oufaciale.

Porter des vêtements de protection.

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.



Section 2. Identification des dangers

Intervention : P302 + P352 + P362+P364 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver

abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant

réutilisation.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Obtenir des soins médicaux.

P305 + P351 + P338 + P310 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer

avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales,

régionales, nationales et internationales.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification /DSNCA/ DPNCA : Aucun connu

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation

Autres moyens d'identification

: Non disponible.

: Mélange

Numéro CAS / autres identificateurs uniques

Numéro CAS : Non applicable.

Code du produit : Non disponible.

| Nom des ingrédients | % (p/p) | Numéro CAS |
|----------------------|---------|------------|
| Oléate de potassium | 10 - 30 | 143-18-0 |
| EDTA tétrasodique | 5 - 10 | 64-02-8 |
| Alcool isopropylique | 1 - 5 | 67-63-0 |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section. Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.



Section 4. Premiers soins

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la peau contaminée à l'eau et au savon. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu.

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

Douleur Larmoiement Rougeur

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou

irritation rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial. si nécessaire

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers Protection des sauveteurs

: Pas de traitement particulier.

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)



Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

: Aucun connu.

oxyde/oxydes de métal

Dangers spécifiques du produit

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

Produit de décomposition thermique dangereux

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.



Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le contenant d'origine ou dans un autre contenant de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des bases. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Consulter également la

Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

: Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder dans un endroit approprié. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<u>Paramètres de contrôle Limites</u> d'expositionprofessionnelle

| Nom des ingredients | Limites d'exposition |
|----------------------|---|
| Alcool isopropylique | CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). 15 min OEL: 984 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 200 ppm 8 heures. 15 min OEL: 400 ppm 15 minutes. |
| | 8 hrs OEL: 492 mg/m ³ 8 heures. |
| | CA British Columbia Provincial (Canada, 7/2016). |
| | TWA: 200 ppm 8 heures. |
| | STEL: 400 ppm 15 minutes. |
| | CA Ontario Provincial (Canada, 7/2015). |
| | TWA: 200 ppm 8 heures. |
| | STEL: 400 ppm 15 minutes. |
| | CA Québec Provincial (Canada, 1/2014). |
| | VEMP: 400 ppm 8 heures. |
| | VEMP: 983 mg/m³ 8 heures. |
| | VECD: 500 ppm 15 minutes. |
| | VECD: 1230 mg/m³ 15 minutes. |
| | CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). |
| | STEL: 400 ppm 15 minutes. |
| | TWA: 200 ppm 8 heures. |

Contrôles d'ingénierie appropriés

:Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin

de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelle Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.



Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement,

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État Physique : Liquide. [Clair.] Couleur : Jaunâtre. Odeur : Non disponible. Seuil olfactif : Non disponible.

pΗ : 9.6 [Conc. (% poids / poids): 1%]

Point de fusion : Non disponible. Point d'ébullition : Non disponible. Point d'éclair : Non disponible. : Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité (solides et gaz) : Non disponible. Limites inférieure et supérieure : Non disponible.

d'explosion (d'inflammation)

Tension de vapeur : Non disponible. : Non disponible. Densité de vapeur : 1.024 Densité relative

Solubilité

Coefficient de partage noctanol/eau

Température d'autoinflammation

Viscosité

Température de décomposition

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible.

: Non disponible. : Non disponible.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité

: Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique

: Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter

: Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles

: Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : les métaux et les alcalins.

Produits de décomposition

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

dangereux



Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|-------------|---------|-------------|------------|
| | | | | |
| Oléate de potassium | DL50 Orale | Rat | >5 g/kg | - |
| EDTA tétrasodique | DL50 Orale | Rat | 10 g/kg | - |
| Alcool isopropylique | DL50 Cutané | Lapin | 12800 mg/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 5000 mg/kg | - |

Irritation/Corrosion

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|-----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|-----------------|-------------|
| Oléate de potassium Alcool | Yeux - Modérémentirritant | Lapin | - | 100 µl | - |
| | Peau - Modérémentirritant | Lapin | - | 4 heures 500 µl | - |
| isopropylique | Yeux - Modérémentirritant | Lapin | = | 24 heures 100 | - |
| | | | | mg | |
| | Yeux - Modérément irritant | Lapin | - | 10 mg | - |
| | Yeux - Hautement irritant | Lapin | - | 100 mg | - |
| | Peau - Léger irritant | Lapin | - | 500 mg | - |

Sensibilisation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Mutagénicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | OSHA | CIRC | NTP | ACGIH | EPA | NIOSH |
|-----------------------------------|------|------|-----|-------|-----|-------|
| Alcool isopropylique | - | 3 | - | A4 | - | - |

Cancérogénicité

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Il n'existe aucune donnée disponible.

<u>Tératogénicité</u>

Il n'existe aucune donnée disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Catégorie | Voie d'exposition | Organes cibles |
|----------------------|-------------|-------------------|--------------------|
| Alcool isopropylique | Catégorie 3 | Non applicable. | Effets narcotiques |

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Il n'existe aucune donnée disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Il n'existe aucune donnée disponible.

Renseignements sur les voies : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

d'exposition probables

Effets aigus potentiels sur la

santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.



Section 11. Données toxicologiques

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : **Contact avec les yeux**

douleur larmoiement rougeur

: Aucun effet important ou danger critique connu. **Inhalation**

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation

> Irritation rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleurs

stomacales

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

: Aucun effet important ou danger critique connu. Effets immédiats possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu. Effets différés possibles

Exposition de longue durée

: Aucun effet important ou danger critique connu. Effets immédiats possibles

: Aucun effet important ou danger critique connu. Effets différés possibles

Effets chroniques potentiels sur la santé

: Aucun effet important ou danger critique connu. Généralité

: Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité

Valeurs numériques de toxicité Estimations de la toxicité aiguë

| - curiations as a textotic algue | |
|----------------------------------|--------------|
| Voie | Valeur ETA |
| Orale | 4761.9 mg/kg |



Section 12. Données écologique

Toxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|--|---|--|--|
| Oléate de potassium EDTA tétrasodique Alcool isopropylique | CE50 0.57 ppm Eau douce CL50 23 ppm Eau douce CL50 486000 µg/l Eau douce CE50 10100 mg/L Eau douce CL50 1400000 µg/l Eau de mer CL50 4200 mg/L Eau douce | Daphnie - Daphnia pulex Poisson - Lepomis macrochirus Poisson - Lepomis macrochirus Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Crangon crangon Poisson - Rasbora heteromorpha | 48 heures 96 heures 96 heures 48 heures 48 heures 96 heures |

Persistance et degradation

Il n'existe aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient | LogP _{ow} | BCF | Potentiel |
|--|--------------------|-----|------------------|
| EDTA tétrasodique Alcool isopropylique | 5.01 0.05 | 1.8 | faible faible |

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.



14. Informations relatives au transport

| | Classification pour le TMD | IMDG | IATA |
|---|----------------------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU | Non réglementé. | Non réglementé. | Non réglementé. |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | - | - | - |
| Classe de danger relative au transport | - | - | - |
| Groupe d'emballage | - | - | - |
| Dangers environnementaux | Non. | Non. | Non. |
| Autres informations | - | - | - |

AERG: Non applicable

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des contenants qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Section 15. Informations sur la réglementation

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés : Alcool isopropylique

: Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne

sur la protection de l'environnement)

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.



Section 16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868. Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)



Réimprimé avec la permission de NFPA 704-2001, 'Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright (C) 1997, National Fire protection Association, Quincy, MA 02269. Cette reproduction n'est pas la position complète et officielle de la 'National Fire Protection Association', sur le sujet en référence, qui ne peut être représentée que par le standard, dans son entièreté.

Copyright (C) 2001, National Fire protection Association, Quincy, MA, 02269. Ce système d'avertissement est proposé dans l'intention d'être appliqué et interprété par des personnes qui ont reçu une formation appropriée pour identifier les dangers des produits chimiques, pour les incendies, la santé et la réactivité. L'usager est référé à un certain nombre limité de produits chimiques avec des classifications recommandées dans le NFPA 49 et NFPA 325, qui devraient être utilisées comme guide seulement. Que les produits chimiques soient ou non classées selon NFPA, toute personne utilisant les systèmes 704 pour classer des produits chimiques, le font à leurs risques.

Procédure utilisée pour préparer la classification

| Classification | Justification |
|--|-------------------------------------|
| IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1 | Méthode de calcul Méthode de calcul |

Historique

Date d'édition : 05/10/2018

Version : 1

Élaborée par : Omnichem

Légende des abréviations ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

RPD = Règlement sur les produits dangereux

Le contenu de cette fiche est également valide en espagnol pour couvrir Cuba et en français pour couvrir Haïti